

221C1895
FR0010395681-FS0623

27 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTUR INVESTISSEMENT

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 27 juillet 2021, M. François Lombard a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 juillet 2021, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Altur Holding¹ et Suffren Holding², le seuil de 50% des droits de vote de la société ALTUR INVESTISSEMENT et détenir directement et indirectement 2 126 997 actions ALTUR INVESTISSEMENT représentant 2 178 692 droits de vote, soit 44,08% du capital et 50,40% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Altur Holding	2 057 080	42,63	2 057 080	47,58
Suffren Holding	53 174	1,10	104 869	2,43
François Lombard	16 743	0,35	16 743	0,39
Total François Lombard	2 126 997	44,08	2 178 692	50,40

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALTUR INVESTISSEMENT sur le marché dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Altur Holding⁴.

¹ Société par actions simplifiée (sise 9 rue de Téhéran, 75008 Paris) contrôlée par M. François Lombard.

² Société par actions simplifiée (sise 9 rue de Téhéran, 75008 Paris) anciennement dénommée Turenne Holding et contrôlée par M. François Lombard.

³ Sur la base d'un capital composé de 4 825 598 actions (dont 604 915 actions de préférence de catégorie R - « ADP R » - sans droit de vote qui ont été émises le 16 mars 2020) représentant 4 322 959 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment D&I 221C1824 du 20 juillet 2021 et D&I 221C1837 du 21 juillet 2021.